

Décision DG n° 2019-65 du 12/02/2019 - Crédit CSST Réglementation relative aux micro-organismes et toxines (MOT) : bactéries, toxines et virus inscrits sur la liste prévue à l'article L. 5139-1 du code de la santé publique

[Décision DG n° 2019-65 du 12/02/2019 - Crédit CSST Réglementation relative aux micro-organismes et toxines \(MOT\) : bactéries, toxines et virus inscrits sur la liste prévue à l'article L. 5139-1 du code de la santé publique \(13/02/2019\)](#)